

14537



## HAUT – COMMISSARIAT

### SOMMET DES REGIONS ET VILLES D'AFRIQUE POUR LE CLIMAT

**La stratégie de l'OMVS en matière d'énergie : une réponse durable à la dégradation des ressources naturelles et au changement climatique dans le Bassin du fleuve Sénégal**



**Communication de Mr Kabiné Komara  
Haut-commissaire de l'OMVS**

Yamoussoukro, 24 – 25 juin 2015



## **LA STRATEGIE DE L'OMVS EN MATIERE D'ENERGIE : Une réponse durable à la dégradation des ressources naturelles et au changement climatique dans le Bassin du fleuve Sénégal**

### *Introduction*

L'OMVS est chargée par les Etats membres (Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal) depuis 1972 de promouvoir le développement économique dans le bassin du fleuve Sénégal à travers l'irrigation, la production d'énergie hydroélectrique, la navigation, l'alimentation en eau potable et la protection de l'environnement.

Le Bassin du fleuve Sénégal, à l'instar des autres parties du monde, sera touché de manière remarquable par les effets des changements climatiques. En effet, les modifications du climat, cumulées à l'accroissement des besoins multiples, constituent une menace réelle sur la disponibilité et la durabilité des ressources naturelles dont dépendent la vie des populations et les économies des Etats membres.

Conscients de ces défis, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont initié la Déclaration sur le changement climatique de Conakry, le 11 mars 2015. Ainsi, l'OMVS a entrepris un vaste processus d'amélioration de la résilience du bassin du fleuve Sénégal.

La réponse aux impacts du changement climatique nécessite une politique régionale intégrant une atténuation des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES), la réduction de la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques.

L'OMVS, au-delà des interventions pour l'adaptation et la réduction de la vulnérabilité des écosystèmes et des populations, a développé une Politique Energétique Commune des quatre Etats.

La présente intervention s'articule autour de deux axes. Le premier abordera la vulnérabilité énergétique du bassin, et le second mettra en exergue la réponse apportée par l'OMVS à travers sa politique énergétique.

### *1. La précarité énergétique du bassin du fleuve Sénégal*

Dans le bassin les grands secteurs consommateurs d'énergie sont principalement les ménages, suivis du transport routier et des industries. La précarité énergétique est liée

L'important usage de combustibles fossiles combiné à la perte des puits de carbone par la déforestation abusive accentue le taux de gaz à effet de serre dans l'atmosphère par conséquent le réchauffement climatique et ses corollaires.

### ***Le déficit énergétique***

Le déficit est bien réel dans le bassin du fleuve Sénégal. Le déficit s'explique par l'insuffisance des infrastructures, la vétusté des systèmes de production et des réseaux de transport entraînant une faible production et d'importantes pertes. Même si les quantités produites sont plus ou moins égales à la consommation (autour d'une puissance d'environ 1238 MW dans le bassin en 2014), la demande est largement supérieure à l'offre et les potentialités énergétiques internes sont très faiblement exploitées. A cela s'ajoute des coûts de production élevés rendant presque inaccessible l'énergie aux populations à faibles revenus. Le coût de production moyen du kWh d'électricité est de 22,83 cents de dollars US alors qu'il est cédé à la collectivité au prix de 20,87 cents dollars US par kWh d'où une perte nette que les budgets des États subventionnent. Un des indicateurs du déficit dans nos États est le délestage.

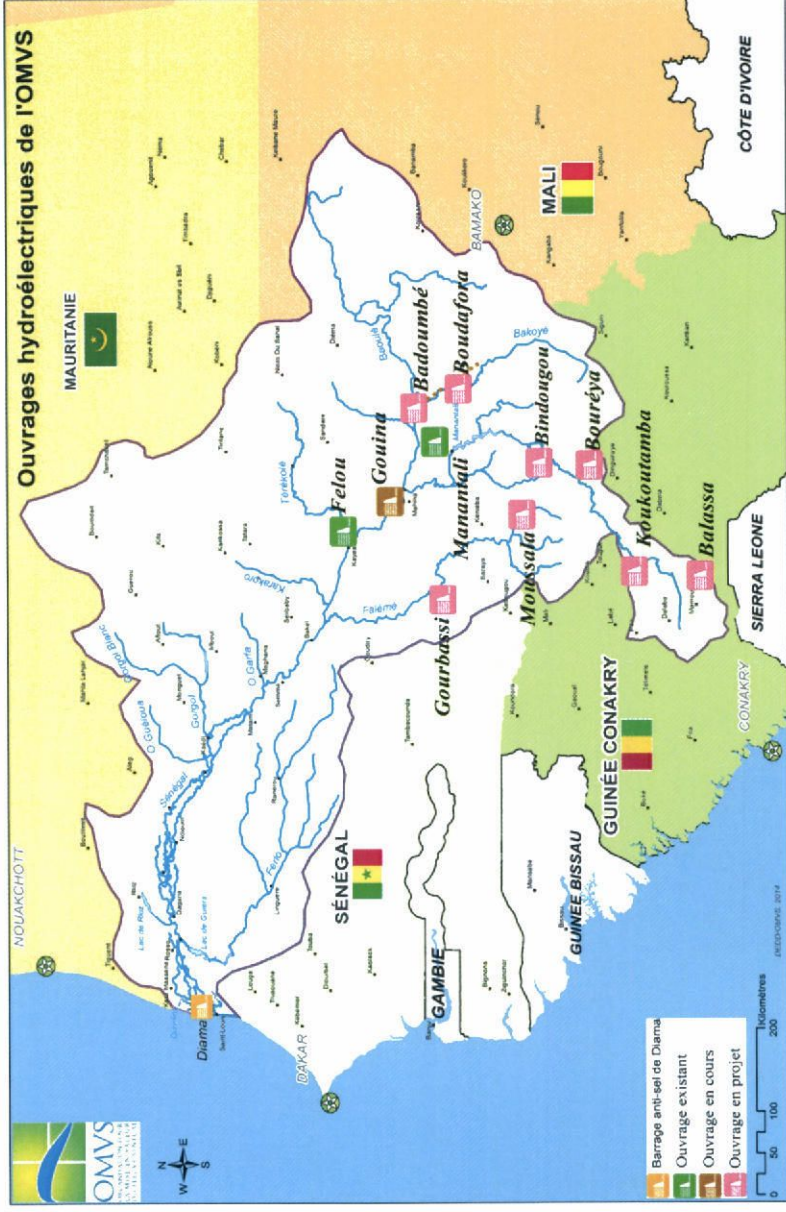
## ***2. La politique énergétique de l'OMVS***

### ***Le potentiel du bassin du Fleuve Sénégal et accroissement des besoins***

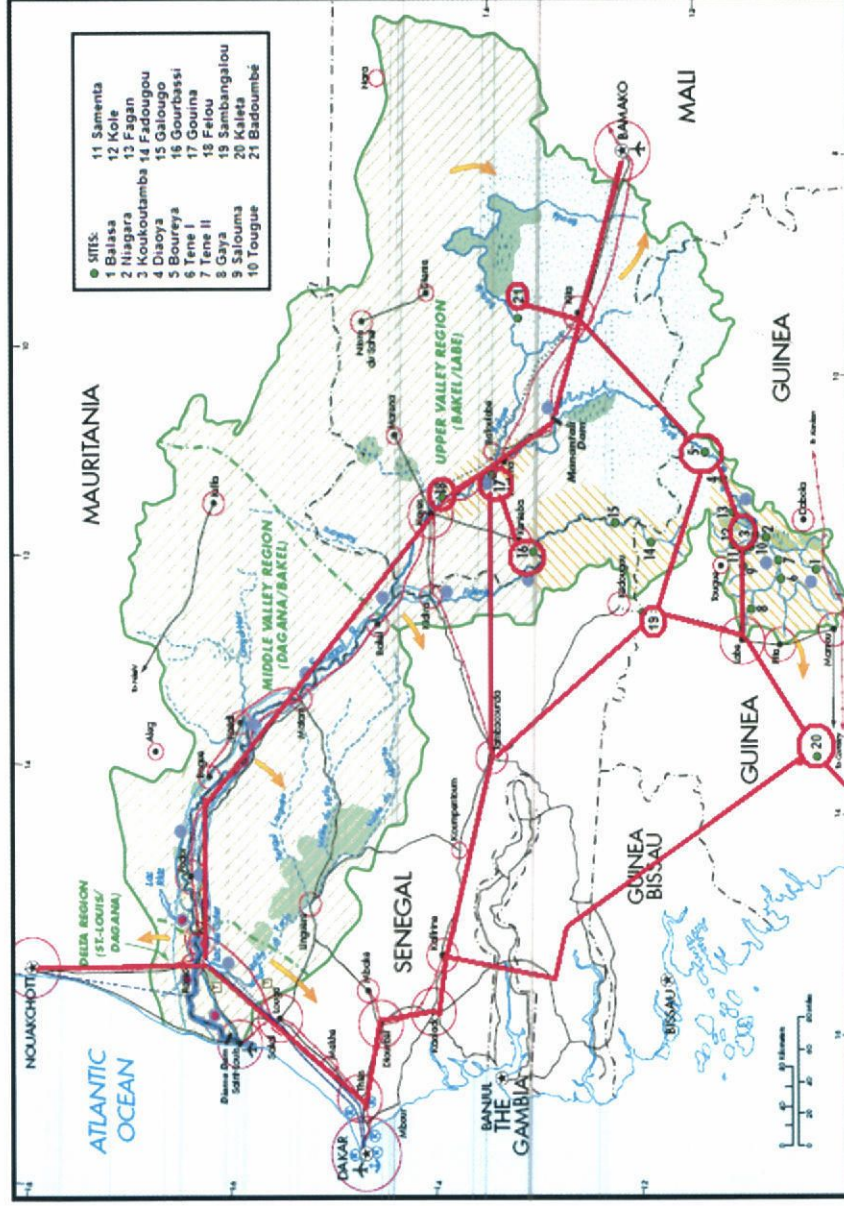
Le bassin du fleuve Sénégal regorge d'un potentiel énergétique important estimé à 8630 MW. Ce potentiel énergétique est représenté à 84,33 % par l'Hydroélectricité, et est principalement localisé dans sa partie supérieure du bassin (Guinée et Mali). En 2013, seul 5,33 % du potentiel Hydroélectrique est exploité alors que la demande ne cesse d'augmenter. Cette dernière est estimée à 4849 MW à l'horizon 2030 dans le bassin contre 1500 MW en 2017.

### ***La stratégie de l'OMVS***

Pour faire face à la situation critique par rapport à la protection des ressources forestières, mais aussi à la précarité énergétique dans le bassin, l'OMVS a initié une Politique Énergétique Commune aux États membres (PEC-OMVS). La PEC va permettre d'exploiter le potentiel énergétique en vue de renforcer l'électrification des centres urbains mais surtout celle des zones rurales par des mécanismes de



### Ouvrages hydroélectrique de l'OMVS



### Réseau de transport à l'horizon 2030

